

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 avril 2016, s'est réuni en séance publique le JEUDI 14 AVRIL 2016 à 20 h 00 à la Mairie sous la présidence de M. TASSIN, Maire.

Présents :

M. TASSIN, Maire,

M. DEGREMONT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE, M. PONSARD, Adjoints,

M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers délégués,

M. CONTANT, Mme LIENKE (à partir du point n°3), Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme LECOQ,

Mme TORTRAT, M. PANIER, Conseillers municipaux

Pouvoir : de Mme FERON à Mme TORTRAT

Secrétaire de séance : Mme COLLET

M. le Maire déclare ouverte à 20 h 05 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme COLLET secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2016 est approuvé par 10 voix, et 4 abstentions (M. Mosser et M. Panier qui étaient absents ; Mme Tortrat et Mme Féron).

1.- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion établi par le Trésor Public présente pour l'exercice 2015 en fonctionnement un résultat excédentaire de 56 842,20 € et en investissement un résultat déficitaire de 33 421,92 €. Le résultat de clôture, compte tenu des reports antérieurs, est de 270 798,08 € en fonctionnement et de 37 929,67 en investissement.

Le Conseil **approuve le compte de gestion** de Mme la Trésorière par 13 voix pour, et 1 abstention (Mme Lecoq).

2.- COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. Tassin présente le détail du compte administratif dont le total est de 1 243 904,43 € en recettes, et de 935 176,68 € en dépenses. En outre, les restes à réaliser à reporter en 2016 sont de 29 206,50 € en recettes, et de 142 324,72 en dépenses. Le compte administratif est en totale concordance avec le compte de gestion du Trésor Public.

M. Panier pose des questions sur les frais de fonctionnement, et sur les dépenses d'entretien par les agents communaux et par une entreprise extérieure. M. Degremont et Mme Collet apportent des précisions, notamment sur la différence entre le prévu et le réalisé.

M. le Maire ayant quitté la salle avant le vote, le Premier Adjoint soumet le compte administratif au vote du Conseil qui **l'approuve par 9 voix pour, et 4 abstentions** (M. Panier, Mme Lecoq, Mme Tortrat, Mme Féron).

3.- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015

M. le Maire explique que le résultat de clôture de l'investissement (37 929,67 €) demeure en investissement pour contribuer à combler le déficit du solde des restes à réaliser (113 118,22 €). Par conséquent, l'excédent de clôture du fonctionnement (270 798,08 €) doit être ainsi affecté :

pour 75 188,55 € à capitaliser en investissement, et pour 195 609,53 € à inscrire en recette de fonctionnement.

Le Conseil **approuve l'affectation du résultat par 11 voix pour, et 4 abstentions** (M. Panier, Mme Lecoq, Mme Tortrat, Mme Féron).

4.- BUDGET PRINCIPAL 2016 ET TAUX COMMUNAUX

M. le Maire rappelle les principaux points examinés en réunion de commission Finances et Travaux le 7 avril 2016 :

- La très forte diminution des dotations de l'Etat se poursuit, ainsi que la très forte augmentation des prélèvements fiscaux sur les communes (FPIC) ;

Les orientations budgétaires pour 2016 se présentent ainsi :

- Les dépenses de fonctionnement ont été réduites, mais ne peuvent l'être davantage compte tenu de notre petite dimension notamment en effectifs de personnels ;

- Le niveau des dépenses d'investissement est soutenu, et ne peut pas être abandonné en raison des besoins nombreux, et parfois obligatoires (mises aux normes, notamment accessibilité handicapés) ;

- La nécessité d'apurer les opérations en cours et nouvelles, sans recourir à l'emprunt afin de ne pas obérer notre capacité d'emprunt à venir pour l'importante opération de construction de l'extension de l'école ;

- Donc le budget 2016 inclut la fin de l'enfouissement des lignes de la rue Victor-Hugo, le cimetière (extension et réfection de murs), les conséquences de la réfection de l'avenue des Deux-Châteaux (à l'occasion de la suppression du plateau traversant), le contrat d'assistance à maître d'ouvrage et le contrat de maîtrise d'œuvre d'architecture pour l'extension de l'école qui, en l'attente, ne bénéficient pas encore des subventionnements spécifiques à cette opération.

L'opération de l'école nécessitera probablement d'instaurer une gestion pluriannuelle par Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, afin d'obtenir une meilleure visibilité budgétaire et davantage de souplesse, en y intégrant les diverses ressources propres à cette opération (emprunt, subventions, autofinancement, recettes de l'urbanisme consécutif au PLU).

Le maintien du strict minimum en investissement nécessite actuellement une augmentation de 3% du produit de la part communale de la taxe d'habitation et des taxes foncières, ce qui d'ailleurs ne permet même pas de réaliser cette année la réfection des voiries qui en ont le plus besoin.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal **adopte par 11 voix pour et 4 voix contre** (M. Panier, Mme Lecoq, Mme Tortrat, Mme Féron) :

-le Budget principal 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 116 068,53 € en fonctionnement, et à 304 264,19 € en investissement ;

-les taux communaux pour 2016 (taxe d'habitation et taxes foncières) en augmentation de 3% par rapport aux taux de 2015 (*qui sont donc affectés d'un coefficient multiplicateur de 1,03*).

Mme Tortrat signale qu'elle est contre cette augmentation des taux communaux.

M. le Maire rappelle que l'augmentation de 3% des taux communaux entraîne pour le contribuable une augmentation finale de 1,5% du total de sa taxe foncière (bâtie) puisque la part communale ne représente que 50% de l'ensemble de cette taxe.

De même pour la taxe d'habitation : la part communale représentant 60% de l'ensemble de cette taxe, l'augmentation finale sera de 1,8%.

5.- SDESM : ADHESION AU CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

L'actuel contrat de maintenance de l'éclairage public arrive à terme en septembre 2016. Le SDESM (Syndicat intercommunal dont nous sommes membre) prépare un nouveau marché de maintenance préventive et corrective, d'une durée de 4 ans, basé sur des obligations de résultat de la part des entreprises adjudicatrices, et qui présente des améliorations réelles par rapport à la prestation actuelle.

Le SDESM prendra en charge l'ensemble du coût de la maintenance et le remplacement du matériel en défaut. Certaines prestations seront à la charge des communes en application d'un bordereau général de prix unitaires ou sur devis spécifique.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** d'adhérer à ce nouveau contrat et autorise le SDESM à procéder à la consultation des entreprises pour le compte et le bénéfice de la commune et à négocier le bordereau de prix correspondant aux prestations restant à charge de la commune.

6.- DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil **décide à l'unanimité** d'autoriser le Maire à demander des subventions au Fonds exceptionnel de soutien à l'investissement local créé par la loi de finances de 2016. Ces subventions peuvent concerner notamment la mise aux normes des équipements publics (accessibilité handicapés) et les infrastructures rendues nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire signale le souhait du Président de Marne et Gondoire d'orienter la Communauté d'agglomération vers une mutualisation et le soutien aux communes membres. Pour ce faire, il est prévu une réorganisation des services de la CAMG, qui fera l'objet de réunions de concertation avec les Maires concernés.

La nouvelle organisation pourrait comporter :

- un pôle de ressources et de mutualisation,
- un pôle de proximité et de services aux communes,
- un pôle aménagement et développement du territoire.

Séance levée à 21 h 30.

Fait en Mairie, le 21 avril 2016
Le Maire,
Jean TASSIN